



Réserve Naturelle  
**RAMIERES DU VAL DE DROME**



Alex, le 11 mai 2016

# SUIVI DES STATIONNEMENTS DE CANARDS DANS LES RAMIERES DE 2010 À 2015

Rapport du conservateur de la réserve naturelle nationale, Jean-Michel Faton

---

Par deux emails des 22 avril et 9 mai 2016, la Direction Départementale des Territoires de la Drôme, Service eau, forêt et espaces naturels (SEFEN) - pôle espaces naturels nous a sollicité comme autorité de tutelle pour obtenir des informations précises, données qualitatives et quantitatives portant sur le stationnement d'oiseaux au sein de la RNN durant les hivers 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016, années durant lesquelles la réserve de chasse et de faune sauvage sur le DPF de la Drôme a fonctionné (situation avant et après la création de cette réserve).

Pour répondre à cette demande, nous avons rassemblé les 1026 données brutes disponibles recueillies par le personnel de la réserve naturelle entre 2010 et 2015, soit 3 années avant la réserve de chasse et 3 années avec la réserve de chasse.

## **1. Les effets sur les oiseaux : seulement les canards**

Selon nos observations les seuls oiseaux qui ont réagi à la création de la réserve de chasse dans le lit de la Drôme sont les canards (anatidés) qui sont des espèces chassées. Les autres oiseaux, notamment les hérons parmi les oiseaux d'eau, n'ont pas connus de modifications dans leurs effectifs. Les limicoles sont trop rares en saison de chasse pour que les données puissent être valorisées.

Les 7 principales espèces concernées par la réserve de chasse sont les suivants : Canard chipeau, Canard colvert, Canard siffleur, Canard souchet, Fuligule milouin, Sarcelle d'été, Sarcelle d'hiver

## **2. Evolution globale dans les deux périodes**

La création de la réserve de chasse a eu un effet favorable pour le stationnement des canards dans les Ramières (lit de la rivière Drôme), puisque le nombre global des canards observés a été multiplié par 3 en fréquence d'observation entre les deux périodes.

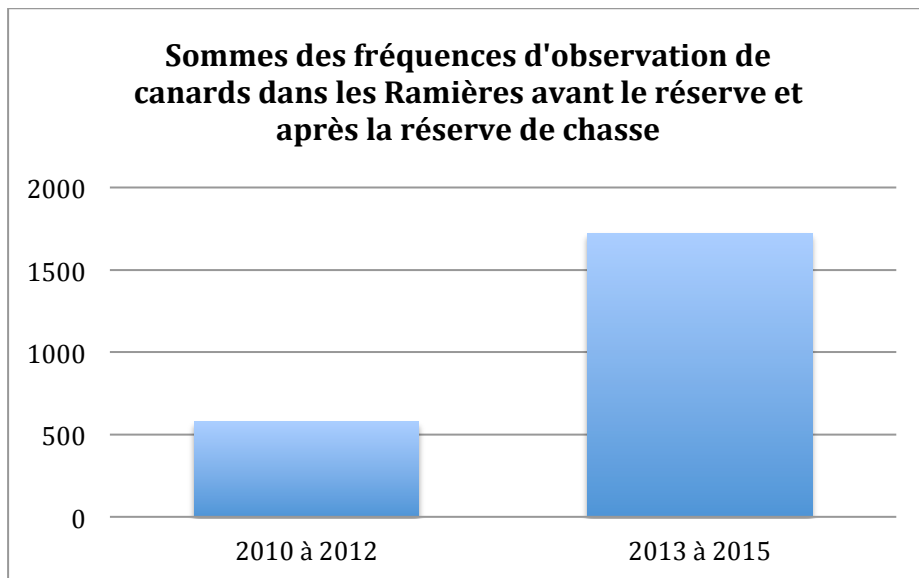


Figure 1 : Evolution générale du nombre de canards observés en fréquence d'observation

### 3. Evolutions selon les espèces

La principale espèce qui a augmenté ses effectifs dans les Ramières est le canard colvert. La part des autres espèces diminue de ce fait en pourcentage, sauf le Canard siffleur.

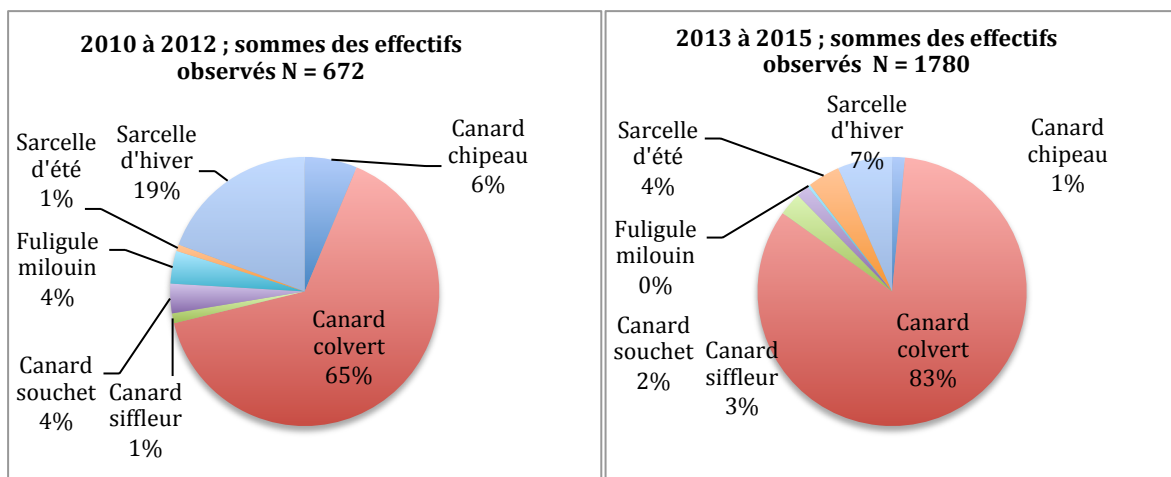


Figure 2 : Evolution des effectifs relatifs par 7 espèces de canards les plus fréquentes dans les Ramières.

#### 4. Evolution au fil des mois pour le colvert

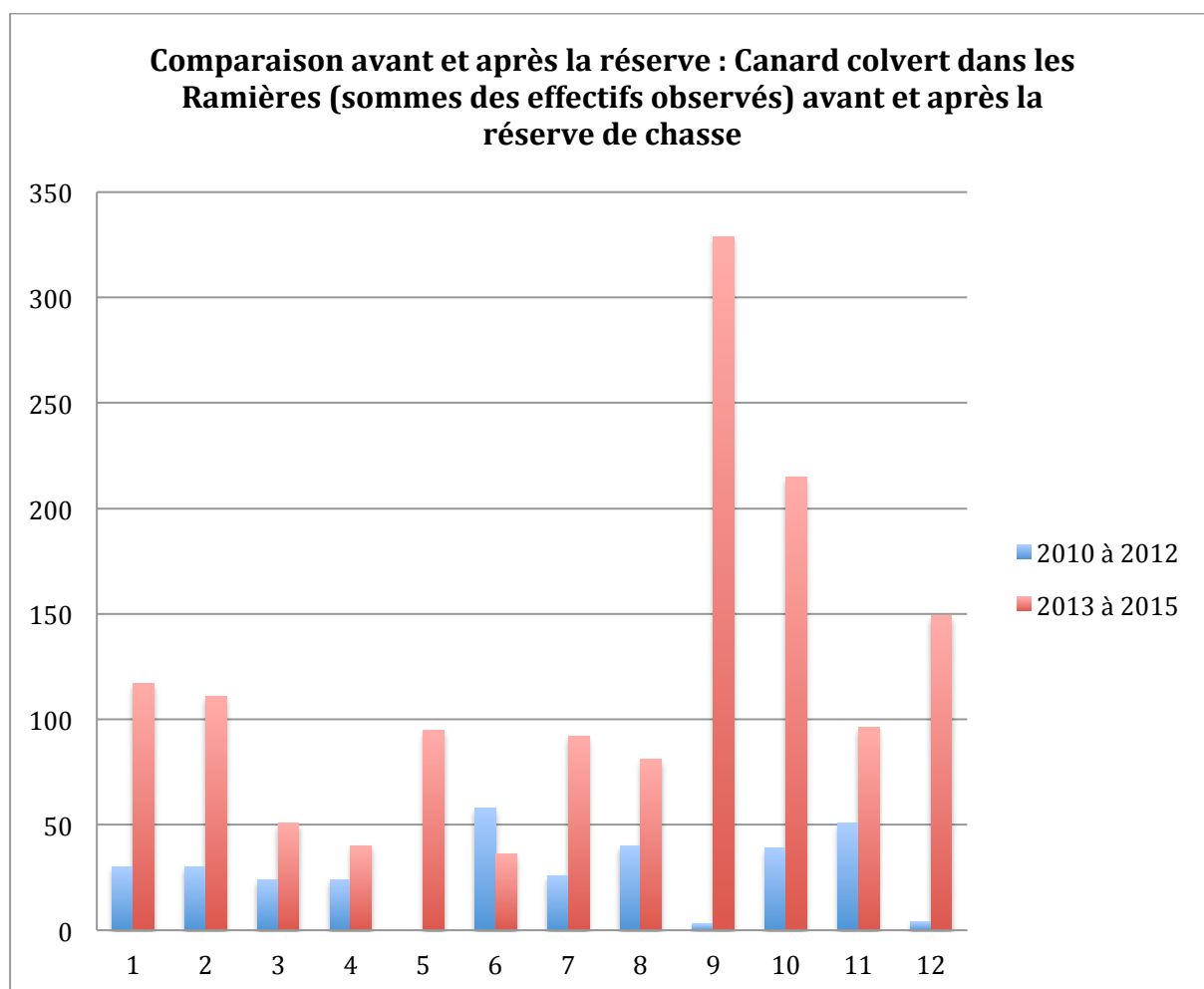


Figure 3 : Evolution mois par mois dans les Ramières pour le Canard colvert

La figure 3 montre que globalement les effectifs des colverts dans les Ramières sont en augmentation du fait de la création de la réserve de chasse. Ce fait est plus accentué au saison de chasse, notamment en septembre et octobre. Cet effet réserve se poursuit au printemps par une augmentation des couples nicheurs, cette espèce étant en grande partie sédentaire.

Quelques comptages complets de la réserve ont été réalisés en période de chasse. A la mi janvier, nous disposons de données en 1989, 1997, 2002, 2004, 2005, 2006, 2009, 2010, 2012, 2013, 2016. *A l'exception de 2016*, toutes ces années se situent dans la période où la chasse était autorisée dans les Ramières. *En janvier 2016*, 59 colverts ont été recensés.

	11/09/1993	05/09/1996	23/09/2013	01/10/2014
Canard colvert	5	2	81	103
Sarcelle d'hiver	5	5	3	0

Tableau 1 : résultats des comptages exhaustifs sur la réserve des Ramières en septembre

## 5. Conclusions

La création de la réserve de chasse au gibier d'eau a eu trois effets :

1/ L'augmentation du stationnement des canards a été immédiat et constant. Nous sommes passés dès septembre 2013 à 0 à 7 canards avant la réserve, à 80 à 120 canards avec la réserve, des colverts majoritairement. Les espèces les plus fréquentes sont les canards de surface qui trouvent des milieux favorables à leur alimentation toute l'année dans le lit de la rivière Drôme. Depuis 2013, les canards stationnent toute la saison de chasse, d'Août à février - Voir figure 3, ce qui n'été pas le cas avant la création de la réserve de chasse.

2/ Le stationnement des canards bénéficie également de la mise en réserve de chasse par l'ACCA d'Eure des plan d'eau Lafarge (environ 15 ha mitoyen de la réserve naturelle). Les oiseaux sont vus tous les jours faisant la navette entre la réserve naturelle et les plans d'eau Lafarge. La réserve de chasse de l'ACCA est donc complémentaire de celle di domaine de l'Etat.

3/ Le public qui fréquente la réserve naturelle, au moins 40 000 visiteurs par an, apprécie beaucoup la tranquillité des lieux depuis la création de la réserve sur le domaine de l'Etat. Le stationnement des canards toute l'année est également un «plus» pour les visiteurs, notamment au point de vu de l'entonnement à Eurre et au lac des Freydières à Grâne.

Si bien que le personnel de la réserve est globalement convaincu de l'efficacité de la réserve de chasse depuis 2013. Cette mesure n'a pas créé de véritables problèmes avec nos partenaires locaux et a renforcé la crédibilité de la réserve naturelle aux yeux du public, y compris pour les chasseurs. Nous avons par ailleurs assistés les ACCA pour faire en sorte que la chasse au sanglier se poursuive avec l'accord de la DDT de la Drôme, y compris sur le domaine public fluvial.